

Fiscalité comportementale et santé publique

Le député Cyrille Isaac-Sibille dépose une proposition de loi pour taxer le sucre ajouté dans les produits ultra-transformés !

Le 5 juin 2024,

La surcharge pondérale est une épidémie silencieuse qui sévit et progresse sous nos yeux. En moins de vingt-cinq ans, le nombre de jeunes adultes en situation d'obésité a été multiplié par quatre.

Si la sédentarité induite par nos nouveaux modes de vie participe à cette dégradation de l'état de santé des Français, **la consommation toujours croissante de sucre, parfois à notre insu, en est le principal responsable.**

Quelque part, les Français sont victimes d'une sur-exposition au sucre. Les industriels n'hésitent pas à l'ajouter à la composition non seulement des desserts mais aussi des soupes, des crudités ou encore des plats préparés. Pire encore, l'exposition au sucre commence dès le plus jeune âge, avec son ajout dans les petits pots pour bébé.

L'omniprésence du sucre alimente une dépendance voire une addiction des Français à son égard. Dépendance à laquelle, les plus jeunes sont particulièrement vulnérables, comme en témoigne l'exemple des « **bébés Coca** », **ces enfants de moins de six ans aux dents de lait noires, rongées par le sucre.**

Face à ce constat et cette situation dramatique, je suis convaincu qu'il est primordial de transformer les environnements pour protéger la santé des Français. C'est pourquoi je dépose une proposition de loi (en traitement par les services) qui contient deux solutions :

1/ Réformer la taxe « soda » selon le même modèle que la taxe britannique qui est quatre fois supérieure à la nôtre, en la concentrant sur trois paliers (au lieu des 16 existants !) et en augmentant les taux : passer de 16 petites marches d'escalier à 3 marches de taille plus hautes !

2/ Créer une taxe sur les sucres ajoutés dans les produits ultra-transformés (tels que les plats préparés) pour inciter les industriels à réduire les taux de sucre.

Cette proposition de loi en amont des débats budgétaires s'inscrit dans le prolongement de deux amendements déposés par le groupe Démocrate à l'automne dernier, **amendements adoptés à la majorité des voix à l'Assemblée nationale et au Sénat.**

